

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 81 relatif à un contrat d'échange entre la colonie et la Compagnie de l'Afrique-Orientale

n° 81

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
17 janvier 1949

Numéro JO
n° 1 du 31/01/1949

Date du numéro
31 janvier 1949

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juiu 1884

Vule décret du 1er mars 1909 portant organisation de la propriété foncière à la Côte française des Somalis

Vule décret, dn 29 juillet 1924 sur le régime des terres domaniales à la Côte française des Somalis

Vul'arrêté du 8 décembre 1925 déterminant les conditions d'application du décret susvisé

Vule décret en date du 25 juillet 1939 modifiant et complétant l'article 4 du décret du 29 juillet 1924 et relatif à l'aliénation de gré à gré des terres domaniales à la Côte française des Somalis : Vu le procès-verbal n° 4 en date du 25 octobre 194 de la Commission de la propriété foncière

Vula lettre n° 107/T. P. du 3 mai 1948 de M. le chef du service des travaux publics et la réponse en date du 7 juin 1948 de M. l'agent général de la Compagnie de l'Afrique-Orientale

Vule décret du 9 novembre 1945 portant création d'un Conseil représentatif à la Côte française des Somalis, plus spécialement l'article 46, alinéa 7

Sur le rapport du chef du service des domaines

Le Conseil privé entendu dans sa séance du 17 janvier 1949.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est rendue exécutoire la délibération du Conseil représentatif de la Côte française des Somalis en date du 22 décembre 1948 relative à un contrat d'échange entre la colonie et la Compagnie de l'Afrique-Orientale (maritime et commerciale), contenant refonte en une seule parcelle des lots nos 199 et 220 du plateau du Serpent en vue de la réalisation du plan d'urbanisme. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et convainque partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

